

COMPTE-RENDU
de la 8^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 10 juin 2021



Objet : 8^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 10 juin 2021, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du quatre juin deux mille vingt et un adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Bernard BARTHEL (Procuration à Roland ROTH jusqu'au point 2.1), Durkut CAN, Gaston MEYER, Dominique GEY, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Etienne BANHOLZER, Sonia BUR, Lucien DORSCHNER, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET (Départ au point 19.1), Henri HAXAIRE, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Patricia MOMPER, Sandrine MOMPER, Daniel MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS (Départ au point 25.1), Pascal TARILLON, Michaël WEBER Arrivée au point 2.1 et Procuration à Jean-Luc LUTZ à partir du point 6.1), Pascal WEISSLINGER, Yves ZINS, Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, François BOURBEAU (Départ au point 2.9), Murièle BREITENBACH, Carole DIDIOT, Véronique DOH (Départ au point 27.1), Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Anne-Marie HENRY, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Sébastien JUNG, Christine MARCHAL, Nicole MULLER-BECKER (Départ au point 23.1), Jean-Luc NEUMANN, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Michel ROUCHON (Procuration à Michèle GABRIEL jusqu'au point 2.1), Jean-Paul SCHMITT, Corinne THINNES, Sylvie THIRION, Jean-Claude VOGEL.

Procurations: Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF ayant donné pouvoir à Jean-Claude VOGEL, Bernard CLAVE ayant donné pouvoir à Sylvie THIRION, Jean-Pierre MULLER ayant donné pouvoir à Bertrand POTIE, Marielle ALLARD ayant donné pouvoir à Pascal WEISSLINGER, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Stéphanie BEDE-VÖLKER, Bernadette NICKLAUS ayant donné pouvoir à Corinne THINNES, Maxime TRITZ ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Pierre-Jean DIDIOT, Ludovic ESTREICH, Sylvain NEUGEBAUER, Régis BRUCKER.

Absents non excusés : Michaël FREYERMUTH, Hervé RUFF, Alain BARDA, Eric BAUER, Alain DANN, Anne FOLNY.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines

M. KNEPPER, Directeur des Finances

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 6 mai 2021 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 10 juin 2021

01. Administration générale

01.1 Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance

Décide
à l'unanimité des voix,

D'acter le débat qui s'est tenu sur l'ensemble des dispositions relevant du pacte de gouvernance,
De ne pas élaborer de pacte de gouvernance.

01.2 Mise à jour du règlement intérieur de l'assemblée communautaire

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver les modifications suivantes du règlement intérieur de l'assemblée :

. S'agissant du régime des procurations :

- Créer une adresse mail dédiée, réservée exclusivement à la réception des procurations, et ne pas prendre en compte les procurations déposées sur une autre adresse mail,
- Exiger, en l'absence de document comportant la signature de l'élu en pièce jointe du mail donnant procuration, que le mail émane directement d'une adresse électronique au nom de l'élu permettant de l'identifier aisément et sans ambiguïté,
- Ne pas prendre en compte la transmission par télécopie ou par sms,
- Accepter les procurations transmises par mail au plus tard 1 heure avant l'heure de début de la séance, indiquée dans la convocation, ou remises en main propre au Président ou à un membre de la Direction générale avant le début de l'appel ; par voie de conséquence, ne plus accepter les procurations données en cours de séance,
- N'accepter que les procurations portant sur l'intégralité de la séance d'un Conseil communautaire,
- . Appliquer ces mêmes dispositions aux pouvoirs donnés par les conseillers communautaires à leur suppléant,

. S'agissant de la représentation des Maires empêchés d'assister au Bureau ou à la Conférence des Maires :

- Autoriser le Maire d'une commune ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire à s'y faire représenter par son suppléant,
- . Autoriser le Maire d'une commune disposant de plusieurs sièges de conseiller communautaire à s'y faire représenter par l'un des conseillers communautaires représentant sa commune,

De valider la mise à jour du règlement intérieur annexée à la présente délibération,
De charger le Président de prendre toute mesure visant à l'application de ce règlement.

01.3 Subvention à l'Association Française de Premiers Répondants

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'Association Française de Premiers Répondants (AFPR) une subvention de fonctionnement de 6 534,20 € au titre de l'année 2021, qui donnera lieu au versement d'un acompte de 75 % au démarrage de l'action et du solde de 25 % à la fin de l'action, sous réserve de la réalisation effective de la formation initiale de 131 personnes sur le territoire intercommunal,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal 2021 au compte 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à ces fins.

02. Finances

02.1 Approbation des demandes d'ajustement du commissaire aux comptes

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte des demandes d'ajustement comptabilisées par l'Ordonnateur à la demande du commissaire aux comptes suite à l'audit des comptes annuels 2020,

- Au budget principal
 - Apurement de subventions d'équipement
 - Crédit du 20421 de 406 172,32 €
 - Crédit du 20422 de 441 598,38 €
 - Débit du 1068 de 847 770,70 €
 - Retraitement comptable de la subvention TEPCV destinée aux budgets annexes
 - Débit du 1388 de 1 400 000 € par crédit du 1068
 - Crédit du 20415331 de 1 400 000 € par le débit du 1068
- Au budget annexe des déchets ménagers
 - Reclassement en investissement de la subvention TEPCV
 - Crédit du 1311 de 840 000 €
 - Débit du 1068 de 591 374,05 €
 - Débit du 10222 de 248 625,95 €

De prendre acte que les demandes d'ajustement relatives aux budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M.4 ne pourront être prises en charge que par opération budgétaire au cours de l'exercice 2021.

02.2 Rapport du commissaire aux comptes et approbation du compte de gestion 2020

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, tel qu'annexé à la présente délibération,

Que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part sur la tenue des comptes.

02.3 Adoption du compte administratif 2020 - budget principal

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'approuver le compte administratif 2020 du budget principal, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	38 955 544,58
Recettes :	40 981 507,72
Excédent de clôture :	2 025 963,14

Investissement :

Dépenses :	5 137 304,46
Recettes :	5 468 661,43
Excédent de clôture :	331 356,97

D'arrêter les résultats définitifs de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2019	2 042 276,58	2 961 562,57	5 003 839,15
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice	2 025 963,14	331 356,97	2 357 320,11
Intégration des OONB		-688 331,22	-688 331,22
TOTAUX	4 068 239,72	2 604 588,32	6 672 828,04
Restes à réaliser en dépenses		-2 939 541,32	-2 939 541,32
Restes à réaliser en recettes			
Reports	4 068 239,72	-334 953,00	3 733 286,72

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Marc ZINGRAFF, Monsieur Jean-Claude KRATZ et Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, ordonnateurs, ne prennent pas part au vote. Ils ont quitté la salle. Monsieur Claude DECKER a présidé la séance.

02.4 Adoption du compte administratif 2020 - budget annexe du développement économique

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe du développement économique, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 2 012 906,24
 Recettes : 4 472 436,32
 Excédent de clôture : 2 459 530,08

Investissement :

Dépenses : 17 553 885,46
 Recettes : 28 275 609,14
 Excédent de clôture : 10 721 723,68

D'arrêter les résultats définitifs de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2019	21 369 294,29	-14 796 937,36	6 572 356,93
Affectation des résultats	-14 796 937,36		-14 796 937,36
Opérations de l'exercice	2 459 530,08	10 721 723,68	13 181 253,76
Intégration des OONB		-506,89	-506,89
TOTAUX	9 031 887,01	-4 075 720,57	4 956 166,44
Restes à réaliser en dépenses		-2 907 718,51	-2 907 718,51
Restes à réaliser en recettes			
Reports	9 031 887,01	-6 983 439,08	2 048 447,93

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Marc ZINGRAFF, Monsieur Jean-Claude KRATZ et Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, ordonnateurs, ne prennent pas part au vote. Ils ont quitté la salle. Monsieur Claude DECKER a présidé la séance.

02.5 Adoption du compte administratif 2020 - budget annexe des déchets ménagers

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe des déchets ménagers, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 10 152 641,16
 Recettes : 10 518 948,28
 Excédent de clôture : 366 307,12

Investissement :

Dépenses : 395 304,13
 Recettes : 1 129 918,17
 Excédent de clôture : 734 614,04

D'arrêter les résultats définitifs de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2019	-376 181,92	-715 653,99	-1 091 835,91
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice	366 307,12	734 614,04	1 100 921,16
Intégration des OONB		-115 382,33	-115 382,33
TOTAUX	-9 874,80	-96 422,28	-106 297,08
Restes à réaliser en dépenses		-157 010,84	-157 010,84
Restes à réaliser en recettes			
Reports	-9 874,80	-253 433,12	-263 307,92

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Marc ZINGRAFF, Monsieur Jean-Claude KRATZ et Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, ordonnateurs, ne prennent pas part au vote. Ils ont quitté la salle. Monsieur Claude DECKER a présidé la séance.

02.6 Adoption du compte administratif 2020 - budget annexe de l'assainissement

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	6 120 154,44
Recettes :	5 540 739,28
Déficit de clôture :	-579 415,16

Investissement :

Dépenses :	3 353 276,95
Recettes :	2 794 989,15
Déficit de clôture :	-558 287,80

D'arrêter les résultats définitifs de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2019	2 870 398,07	2 388 626,17	5 259 024,24
Résultats transférés	117 387,04	-82 658,21	34 728,83
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice	-579 415,16	-558 287,80	-1 137 702,96
TOTAUX	2 408 369,95	1 747 680,16	4 156 050,11
Restes à réaliser en dépenses		-549 810,00	-549 810,00
Restes à réaliser en recettes			
Reports	2 408 369,95	1 197 870,16	3 606 240,11

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Marc ZINGRAFF, Monsieur Jean-Claude KRATZ et Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, ordonnateurs, ne prennent pas part au vote. Ils ont quitté la salle. Monsieur Claude DECKER a présidé la séance.

02.7 Adoption du compte administratif 2020 - budget annexe de l'eau potable

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	2 716 021,86
Recettes :	2 130 498,83
Déficit de clôture :	-585 523,03

Investissement :

Dépenses :	1 348 230,98
Recettes :	708 215,52
Déficit de clôture :	-640 015,46

D'arrêter les résultats définitifs de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2019	0,00	0,00	0,00
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice	-585 523,03	-640 015,46	-1 225 538,49
Résultats transférés	616 141,03	977 594,30	1 593 735,33
TOTAUX	30 618,00	337 578,84	368 196,84
Restes à réaliser en dépenses		-132 396,77	-132 396,77
Restes à réaliser en recettes			
Reports	30 618,00	205 182,07	235 800,07

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Marc ZINGRAFF, Monsieur Jean-Claude KRATZ et Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, ordonnateurs, ne prennent pas part au vote. Ils ont quitté la salle. Monsieur Claude DECKER a présidé la séance.

02.8 Adoption du compte administratif 2020 - budget annexe des transports urbains

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe des transports urbains, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	4 560 124,64
Recettes :	4 689 291,20
Excédent de clôture :	129 166,56

Investissement :

Dépenses :	302 741,15
Recettes :	350 531,91
Excédent de clôture :	47 790,76

D'arrêter les résultats définitifs de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2019	998 069,43	220 357,58	1 218 427,01
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice	129 166,56	47 790,76	176 957,32
TOTAUX	1 127 235,99	268 148,34	1 395 384,33
Restes à réaliser en dépenses		-57 637,28	-57 637,28
Restes à réaliser en recettes			
Reports	1 127 235,99	210 511,06	1 337 747,05

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Marc ZINGRAFF, Monsieur Jean-Claude KRATZ et Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, ordonnateurs, ne prennent pas part au vote. Ils ont quitté la salle. Monsieur Claude DECKER a présidé la séance.

02.9 Affectation des résultats d'exploitation de 2020

Décide
à l'unanimité des voix,

1) Budget principal

Résultat de fonctionnement

A	Résultat de l'exercice	2 025 963,14 €
B	Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	2 042 276,58 €
C=A+B	Résultat	4 068 239,72 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

D	Solde d'exécution cumulé d'investissement	2 604 588,32 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 2 939 541,32 €

F=D+E Besoin de financement **334 953,00 €**

Solde d'excédents de fonctionnement 3 733 286,72 €

D'affecter 334 953,00 € en réserves par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,

De reporter le solde, soit 3 733 286,72 €, en excédents à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2021,

2) Budget annexe de l'assainissement

Résultat de fonctionnement

A	Résultat de l'exercice	- 579 415,16 €
B	Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	2 987 785,11 €
C=A+B	Résultat	2 408 369,95 €

	<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
D	Solde d'exécution cumulé d'investissement	1 747 680,16 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 549 810,00 €

F=D+E Besoin de financement - €

Solde d'excédents de fonctionnement 2 408 369,95 €

De reporter l'excédent de fonctionnement de 2 408 369,95 € au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2021,

3) **Budget annexe des transports**

	<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A	Résultat de l'exercice	129 166,56 €
B	Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	998 069,43 €
C=A+B	Résultat	1 127 235,99 €

	<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
D	Solde d'exécution cumulé d'investissement	268 148,34 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 57 637,28 €

F=D+E Besoin de financement - €

Solde d'excédents de fonctionnement 1 127 235,99 €

De reporter l'excédent de fonctionnement de 1 127 235,99 € au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2021,

4) **Budget annexe des déchets ménagers et assimilés**

	<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A	Résultat de l'exercice	366 307,12 €
B	Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	- 376 181,92 €
C=A+B	Déficit à reporter	9 874,80 €

	<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
D	Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 96 422,28 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 157 010,84 €

F=D+E Besoin de financement 253 433,12 €

Solde d'excédents de fonctionnement - €

De reporter le déficit de fonctionnement de 9 874,80 € au compte 002 (dépenses) sur l'exercice 2021,

5) **Budget annexe du développement économique**

<u>Résultat de fonctionnement</u>		
A	Résultat de l'exercice	2 459 530,08 €
B	Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	6 572 356,93 €
C=A+B Résultat		9 031 887,01 €

<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>		
D	Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 4 075 720,57 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 2 907 718,51 €
F=D+E Besoin de financement		6 983 439,08 €

Solde d'excédents de fonctionnement 2 048 447,93 €

D'affecter 6 983 439,08 € en réserves par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,

De reporter le solde, soit 2 048 447,93 €, en excédents à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2021,

6) **Budget annexe de l'eau**

<u>Résultat de fonctionnement</u>		
A	Résultat de l'exercice	- 585 523,03 €
B	Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	616 141,03 €
C=A+B Résultat		30 618,00 €

<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>		
D	Solde d'exécution cumulé d'investissement	337 578,84 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 132 396,77 €
F=D+E Besoin de financement		- €

Solde d'excédents de fonctionnement 30 618,00 €

De reporter l'excédent de fonctionnement de 30 618,00 € au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2021.

03. Ressources humaines

03.1 *Actualisation de l'état des effectifs 2021 n°1 : rectification d'une erreur matérielle*

Décide
à l'unanimité des voix,

De compléter la délibération du 1^{er} avril 2021 portant actualisation de l'état des effectifs 2021 n°1 en accordant les autorisations annuelles ci-dessous à l'autorité territoriale lui permettant de :

- recruter certains personnels, dans la limite des crédits inscrits au budget :
 - en remplacement d'agents éloignés du service (maladie, maternité, accident du travail, congés annuels, etc.),
 - non titulaire à défaut de fonctionnaire, sur un poste vacant, dans la limite des postes ouverts à l'état des effectifs,
 - non titulaire en cas de surcroît ponctuel d'activité, de besoins saisonniers ou d'autres besoins occasionnels (dont les emplois de vacances), dans la limite d'un budget de 98 000 € répartis entre le budget principal et les budgets annexes,
 - dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats aidés de droit privé),
 - dans le cadre du chantier d'insertion débuté en 2015 et qui peut proposer simultanément l'équivalent de 11,4 équivalents temps plein (ETP) par des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) y afférents,
 - dans le cadre de dispositifs de formation en alternance (apprentis),
- d'indemniser, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur :
 - les stagiaires conventionnés qui seront présents durant deux mois ou au-delà,
 - les stagiaires présents durant une période inférieure à deux mois mais qui auront apporté une réelle plus-value à l'établissement durant leur présence.

03.2 Actualisation de l'état des effectifs 2021 n°2

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer au budget principal un contrat de projet dans les conditions suivantes :

- de catégorie A, par référence au grade d'attaché,
- rémunération fixée par référence à la grille indiciaire des attachés, révisable en fonction des entretiens professionnels,
- durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021, renouvelable pour une durée maximale cumulée de 3 ans (soit au maximum jusqu'au 31 août 2027),
- en qualité de « chargé du projet d'agglomération »,

Etant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

06. Développement économique

06.1 Approbation du dossier de réalisation de la ZAC Edison

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté Edison, annexé à la présente délibération,

D'approuver le Programme des Equipements Publics de la zone d'aménagement concerté Edison,

Etant précisé que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

06.2 Cession de terrain à la société DGREEN

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la SEBL à céder à la société DGreen la parcelle d'une superficie de 4 978 m², cadastrée n°417 – section 8 et située rue des Postiers au sein du parc d'activités de Woustviller, au prix de 10 € HT/m², soit un total de 49 780 € HT,

De conférer à la présente délibération une durée de validité d'un an,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

09. Urbanisme

09.1 Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Décide

à la majorité par 67 voix pour, 2 voix contre,

D'autoriser la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme en appui au service instructeur communautaire mutualisé,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget au compte 2051 « Acquisition de logiciels », et que les crédits sont inscrits au budget,

De solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre du fonds "transformation numérique des collectivités territoriales" à hauteur de 16 000 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents se rapportant à cette opération et à la sollicitation de toute aide financière permettant le cofinancement de cette opération.

10. Habitat

10.1 Consultation relative à la désignation d'un opérateur pour le suivi-animation mutualisé de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de l'OPAH-Renouvellement Urbain

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le lancement de la consultation relative à la désignation de l'équipe opérationnelle chargée du suivi-animation mutualisé de l'OPAH et de l'OPAH-RU,

De constituer un groupement de commandes dont l'objet est de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations de services relatif à l'animation mutualisée de l'OPAH communautaire et de l'OPAH-RU,

D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, laquelle définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les membres volontaires,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation,

D'autoriser la sollicitation des subventions de l'ANAH pour le suivi-animation de l'OPAH,

Etant précisé que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget 2022.

10.2 Encadrement des garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux

Décide

à l'unanimité des voix,

De réserver ses garanties d'emprunts, lorsque l'option d'hypothèque de premier rang n'est pas proposée, aux bailleurs publics et aux sociétés d'économie mixte dont l'actionariat est majoritairement public,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre les mesures découlant de la présente délibération.

10.3 Demandes de garantie d'emprunt de Logiest

Décide

à l'unanimité des voix,

De ne pas accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 701 103 € souscrit par Logiest auprès de la Caisse des Dépôts destiné à financer les travaux de réhabilitation de 64 logements rue Pasteur et Résidence du Parc à Puttelange-aux-Lacs,

De ne pas accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 583 212 € souscrit par Logiest auprès de la Caisse des Dépôts destiné à financer les travaux de réhabilitation de 47 logements sis La Closerie des Lilas à Sarreguemines,

D'autoriser le Président à notifier cette décision à Logiest.

10.4 SEM SCH - ajustement de l'augmentation de capital (abrogation de la délibération n°2021-05-06-10-1 du 6 mai 2021)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'abroger la délibération n°2021-05-06-10-1 du 6 mai 2021,

D'approuver le projet de fusion-absorption de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat par la SEM Sarreguemines Confluences Habitat,

D'approuver l'augmentation de capital de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat en vue de la fusion par absorption de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat, dans les conditions fixées par

le projet de fusion, et la souscription de 2 016 378 actions d'un montant nominal de 10 euros, pour un montant de 20 163 780 euros,

D'approuver l'augmentation de capital consécutive d'un montant de douze millions quatre cent cinq mille cinq cent quarante (12 405 540) euros, portant le capital social de la SEM à 32 802 480 euros,

De renoncer à son droit préférentiel de souscription, dans le cadre de l'augmentation de capital consécutive,

D'approuver la modification des statuts de la SEM résultant de ces opérations et de son agrément sur le fondement de l'article L. 481-1 du Code de la construction et de l'habitation,

D'autoriser ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'OPH et de l'assemblée générale de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat à voter en faveur des présentes opérations et à prendre toute mesure qui en résulte,

D'autoriser M. le Président ou toute personne déléguée par lui à réaliser toute opération nécessaire à la mise en œuvre de ces opérations et afin de procéder à la libération du capital.

11. Gens du voyage

11.1 Avis sur l'actualisation du règlement intérieur harmonisé des aires d'accueil des gens du voyage dans le Département de la Moselle

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la proposition de la Préfecture de fixer le tarif unique de règlement des fluides à 7 € par jour, hors droit de séjour, en cas de dysfonctionnement du système de décompte des consommations de fluides,

De laisser inchangées les dispositions relatives au temps de séjour, à savoir trois fois 60 jours par an, soit un maximum de 6 mois par an, un délai de carence de 30 jours devant être observé entre deux séjours, quelle qu'en soit la durée, étant précisé que le délai de carence est conforme au règlement départemental type,

De maintenir les tarifs suivants de l'aire d'accueil :

- 3,50 € par place, dont 0,50 € pour la collecte des déchets ménagers,
- 5 € par emplacement de 2 caravanes (caravane principale et 2^{ème} petite caravane), dont 0,50 € pour la collecte des déchets ménagers,

D'accepter la proposition de la Préfecture de porter le montant du dépôt de garantie à 120 €, étant précisé que ce montant est inférieur au montant du droit de stationnement pour un mois,

De confirmer le tarif journalier applicable à tout dépassement de séjour non autorisé et, de manière générale, à tout stationnement illégal ou devenu illégal sur l'équipement, qui a été fixé par la délibération n°2021-05-06-11-1 du 6 mai 2021 à 40 €,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

12. Enseignement supérieur

12.1 *Convention financière et technique de coopération pour la construction du nouvel IFSI*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la convention financière et technique de coopération pour la construction d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers à Sarreguemines avec l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Centres nautiques

14.1 *Demande de subvention DSIL "rénovation thermique" - Piscine de Sarralbe - Abrogation de la délibération du 6 mai 2021*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'abroger la délibération du 6 mai 2021 relative à une demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique de la piscine de Sarralbe,

De solliciter une aide financière dans le cadre des fonds DSIL pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la piscine de Sarralbe,

De solliciter une aide de 216 760,20 €, soit 40 % du montant total du projet estimé à 541 900,50 € HT,

De substituer la présente délibération à celle du 6 mai 2021 dans le dossier de demande de subvention précité,

D'autoriser le Président à solliciter tout autre cofinancement pouvant intervenir sur ce dossier,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document permettant de solliciter des cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce dossier,

De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions.

14.2 *Convention d'utilisation de la piscine communautaire de Sarralbe par les écoles de la circonscription de Sarreguemines Est, Saint-avold Est, Sarrebourg Nord et des Vosges du Nord*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le modèle de convention d'utilisation de la piscine communautaire de Sarralbe par les établissements scolaires du premier degré des circonscriptions de Sarreguemines Est, Saint-Avold Est, Sarrebourg Nord et des Vosges du Nord, joint à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14.3 Conventions de mise à disposition du Centre Nautique et du personnel de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences auprès du Cercle Nautique de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention de mise à disposition du Centre Nautique avec le Cercle Nautique Sarreguemines, annexée à la présente délibération,

D'approuver la mise à disposition de personnel communautaire du Centre Nautique avec le Cercle Nautique Sarreguemines, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer ces conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

15. Médiathèque

15.1 Demande de subvention auprès de la Région Grand Est en faveur du développement des langues et cultures régionales

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter auprès de la Région Grand Est une subvention d'un montant de 5 000 €, soit 47 % du montant total du projet chiffré à 10 600 €, afin de permettre à la Médiathèque communautaire de développer l'offre d'outils pédagogiques en langue régionale,

De porter le montant de ces aides au budget principal,

D'autoriser le Président à solliciter tout autre cofinancement pouvant intervenir sur ce dossier,

De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à cette décision.

15.2 Opération de gratuité des abonnements à la Médiathèque

Décide

à l'unanimité des voix,

D'offrir un abonnement gratuit à tous les clients du supermarché Leclerc (sur présentation du ticket de caisse) qui viendraient s'inscrire à la Médiathèque entre le 15 et le 30 juin 2021, afin de mieux faire connaître la structure et d'attirer un nouveau public.

19. Déchets ménagers et assimilés

19.1 *Appel à projet CITEO pour l'apport volontaire des emballages et papiers graphiques*

Décide

à la majorité par 50 voix pour, 11 voix contre, 7 abstentions

De déposer un dossier de candidature à l'appel à projet concernant l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques, phase 4, lancé par CITEO,

De se positionner sur le levier 2, amélioration de la collecte de proximité, pour densifier notre parc de colonnes pour la collecte des emballages en verre et des fibreux,

De se positionner sur le levier 3, développement de nouvelles collectes de proximité, pour mettre en place la collecte des emballages légers,

De participer à un groupement de commande et le cas échéant d'en assurer la coordination pour l'achat des colonnes nécessaires à la mise en place des leviers 2 et 3 de l'appel à projet,

De participer à un groupement de commande et le cas échéant d'en assurer la coordination pour une prestation de collecte des emballages légers en apport volontaire,

De mettre en place les partenariats nécessaires au bon fonctionnement de ce projet avec les communes membres, le SYDEME, les collectivités membres du SYDEME, CITEO, l'ADEME et la Région Grand Est,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

19.2 *Participation à un groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements de précollecte pour l'apport volontaire des déchets ménagers*

Décide

à l'unanimité des voix,

De participer au groupement de commandes pour l'achat de colonnes d'apport volontaire, dont la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France sera le coordonnateur,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et les EPCI volontaires, annexée à la présente délibération,

De désigner M. Joël NIEDERLAENDER, comme membre titulaire, et M. Claude DECKER, comme membre suppléant de la Commission d'appel d'offres spécifiquement constituée par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France pour ce groupement de commandes,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19.3 Création d'un groupement de commandes pour la prestation de collecte des emballages légers présentés en apport volontaire

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes dont l'objet est de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestation de collecte des emballages légers présentés en apport volontaire,

De coordonner ce groupement de commandes,

D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de prestation de collecte des emballages légers des EPCI volontaires, annexée à la présente,

D'autoriser le Président ou son Vice-président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux marchés de prestation de collecte des emballages légers présentés en apport volontaire.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 Mise à jour du schéma de maillage des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et convention avec ENEDIS

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la mise à jour du schéma de maillage de territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques comme suit :

Communes	Situation finale
Grosbliederstroff	1 à 2 borne(s)
Hambach	2 bornes
Holving	1 borne
Puttelange-aux-Lacs	1 à 2 borne(s)
Rémelfing	1 borne
Rémering-lès-Puttelange	1 borne
Rouhling	1 borne
Sarralbe	3 bornes
Sarreguemines	13 bornes
Woustviller	2 bornes

D'accepter les termes de la convention de partenariat avec ENEDIS annexée,

D'engager tous les partenariats nécessaires à cette opération et de solliciter les subventions appropriées auprès de l'ADEME Grand Est, de la Région Grand Est, d'ADVENIR, de la DSIL et de tout autre organisme financier,

De s'engager à couvrir les dépenses qui ne le seraient pas par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention annexée et tous les documents se rapportant à cette opération, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

24. Voirie

24.1 Demande de subvention DETR - Piste cyclable Sarreguemines-Frauenberg

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide financière à hauteur de 108 400 euros dans le cadre de la DETR en faveur de l'aménagement de la piste cyclable reliant Frauenberg à Sarreguemines,

D'autoriser le Président à signer tout document permettant de solliciter ce cofinancement et d'en autoriser son versement,

De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions, étant précisé que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.

25. Nouvelles technologies

25.1 Convention de financement DataGrandEst 2021-2027

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accepter les termes de la convention de financement de « DataGrandEst » pour la période 2021-2027, annexée à la présente délibération,

D'accepter le versement d'une contribution annuelle sur la durée du conventionnement de 4 000 euros pour le fonctionnement de « DataGrandEst »,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 65732 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Région » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention de financement de « DataGrandEst » et tous documents se rapportant à cette opération.

25.2 Groupement de commande pour les services de téléphonie fixe, mobile et accès internet : adhésion à la centrale d'achat RESAH

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer à la centrale d'achat dénommée Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour ses besoins propres et ceux des communes membres, à savoir :

- Lot n°1 : Téléphonie fixe, VPN, Internet et services opérés complémentaires,
- Lot n°2 : Téléphonie mobile, IOT, Machine To Machine, Services opérés complémentaires,

D'approuver les termes de la convention de service d'achat centralisé avec le Réseau des Acheteurs Hospitaliers, jointe en annexe, laquelle définit les modalités de fonctionnement des achats,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer la convention, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'achat de ces services, pour ses besoins propres et ceux des communes membres,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer les conventions nécessaires avec les communes membres pour définir les modalités pratiques, techniques et financières de ces achats.

27. Divers

27.1 Contrat de concession avec ENEDIS

Décide
à l'unanimité des voix,

De mettre fin, par anticipation au 30 juin 2021, au contrat de concession conclu le 19 juin 1996 pour une durée de trente ans,

D'approuver le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de trente ans à compter du 1^{er} juillet 2021, ci-annexé,

D'approuver le cahier des charges qui s'y rapporte, ci-annexé,

D'approuver toutes les annexes, dont les annexes 2, 2A et 2B qui définissent le Schéma Directeur des Investissements pour la durée du contrat et le Programme Pluriannuel d'Investissements pour la période 2022 à 2025, ci-annexées,

D'autoriser le Président et le Vice-président délégué à signer ce contrat et tous les documents qui s'y rapportent,

D'autoriser le Président et le Vice-président délégué à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne application des clauses du contrat.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h40

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire